

Zonages de protection patrimoniale et territoires

L'exemple de l'inscription de Lyon au patrimoine mondial

Sylvette Denèfle, Professeur de Sociologie
Université François Rabelais Tours

1 Perspectives sur la notion de territoires

La notion de territoire est l'un de ces concepts si polysémiques qu'il est particulièrement difficile d'en préciser les contours. En fait, je dirais de cette notion que c'est ce que les logiciens appellent une forme propositionnelle, c'est-à-dire un emplacement réservé dans un contexte discursif structurellement figé. Il peut servir à ce que l'on veut pour autant qu'il soit utilisé dans un contexte déterminé. C'est davantage le contexte qui fonde la validité de l'utilisation conceptuelle que le concept lui-même.

La réflexion sur les usages que diverses sciences humaines et sociales font de la notion de territoire m'a donc paru très pertinente puisqu'il me semble que les contextes d'utilisation sont essentiels à la compréhension de ce terme. Mais je dirais même qu'au-delà d'un usage partagé du terme, il faut remarquer la très grande diversité de son utilisation à l'intérieur de chacune de nos disciplines scientifiques.

Rien n'est plus difficile que de cerner un concept opératoire dont l'utilisation par la langue commune est constante.

Aussi, je proposerais ici de préciser les utilisations qu'en tant que sociologue je peux avoir du terme territoire, pour alimenter nos débats mais sans espérer couvrir la pluralité de ses utilisations en sociologie. Puis, pour ne pas m'enliser dans l'analyse conceptuelle abstraite, j'apporterai une contribution modeste à la réflexion présente en présentant une étude de cas qui me paraît mettre en évidence davantage la complexité de la notion que la lecture de sa signification.

* Le principal élément qui me semble ressortir de l'analyse du concept de territoire est l'activité sociale. Il n'y a pas, à mon sens, de territoires sans activité sociale. Cette notion d'activité sociale peut être prise dans un sens très large et les groupes sociaux dont on parle peuvent être composés d'animaux (le territoire des éléphants ou celui du chamois), voire de végétaux (le territoire de l'orchidée ou celui de génépi). Mais, pour ce qui me concerne, je limiterais l'acceptation du terme aux sociétés humaines et je reprendrais volontiers la formule du géographe américain E.J.Soja « l'homme est un animal territorial¹ ».

¹ E.J.Soja « The political organization of space » 1971

Je soulignerai donc la nécessité primordiale de l'activité sociale pour définir un territoire.

* Le deuxième élément déterminant que m'apporte l'analyse du concept est celui de limite. Un territoire X détermine obligatoirement l'ensemble complémentaire de tous les territoires non-X. Cela ne signifie évidemment pas qu'un territoire s'inscrit nécessairement dans un espace, ni qu'il puisse être représenté par un lieu, ni même que sa limite puisse être une ligne séparative le distinguant de ce qu'il n'est pas. On se trouve avec cette notion dans la position bien connue par les sociologues de devoir utiliser un mot pour désigner quelque chose de précis, voire de réel, qui est limité et distinct de ses voisins sans que l'on puisse dire très exactement où se trouve la frontière essentielle qui le circonscrit. Le concept de classe est très exactement du même type : chacun peut prendre la mesure de ce qu'on dit bien quelque chose quand on parle de classe ouvrière par exemple et pourtant on a pu douter de l'existence même des classes sociales² et donc *a fortiori* de la dite classe ouvrière. La notion, métaphoriquement spacialisée, de champ utilisée par P.Bourdieu serait un autre exemple de ces concepts opératoires dont le sens est réel et limitatif sans que pourtant l'on puisse en désigner précisément les limites.

Pour en revenir donc à la notion de territoire, je mettrais l'accent sur la détermination limitative qu'elle recèle. Evidemment, dans les cas les plus simples, les limites sont spatiales et il est confortable de désigner un territoire national par exemple. Mais bien souvent elles sont institutionnelles sans être spacialisées, le territoire de compétence de telle ou telle organisation, quand, même, elles ne sont pas virtuelles comme celles des territoires à la mode du cyberspace.

La limitation du territoire n'est donc, du moins dans l'usage que j'ai de cette notion, rien qui soit nécessairement visible et je partagerais assez volontiers cette fois le point de vue de Marcel Roncayolo lorsqu'il écrit : « je n'ai jamais montré une confiance exagérée dans les formes visibles³ ». L'espace des sociabilités n'est guère matériellement perceptible et cependant il se compose de territoires enchevêtrés.

* Le troisième des éléments constitutifs du concept de territoire me semble être l'inscription dans la diachronie. En effet, les territoires sont rarement atemporels. Tout au contraire, ils sont l'expression d'une sédimentation d'actions sociales qui en portent la mouvance. Car les territoires ont tout à la fois la vie longue mais aussi la disparition facile, une existence latente qui peut parfois être réactivée et une actualité incontestable. On a souvent souligné le caractère socialement construit des territoires et c'est en ce sens que je souligne ici leur inscription dans l'histoire.

* Le quatrième élément définitionnel que je retiendrai est celui des fonctions de la territorialité dont l'une des plus importantes me semble être l'identité. Comme le souligne, par exemple Guy Barbichon⁴, le territoire porte l'identité de ceux qui l'organisent, le construisent ou y vivent. Il est mode de reconnaissance, vecteur du sentiment d'appartenance, constitutif du sentiment communautaire. C'est en ce sens que le contrôle territorial de l'Etat, par exemple, est légitimé par la nation et se trouve l'apanage du souverain à travers le droit de violence dont il est seul détenteur

² *Crises et métamorphoses ouvrières*, L'harmattan, Paris, 1996.

³ M.Roncayolo *La ville et ses territoires*, Paris, 1997 (1^{ère} édition 1978).

⁴ G.Barbichon *Territoires de relations, territoires d'identité*, Paris, 1982.

légitime dans la vision wébérienne par exemple. C'est en ce sens aussi que le lien social s'inscrit dans des pratiques qui tissent ou déchirent le tissu social.

Il n'est pas dans mon projet de mettre en évidence tous les déterminants du concept qui nous occupe et j'arrêterai là les pistes de réflexion que j'ouvre à la discussion. En fait, je voudrais pour alimenter cette discussion montrer sur un exemple précis comment, en tant que sociologue, je décris la réalité territoriale et comment les éléments sémantiques que j'ai mis en évidence plus haut prennent corps dans une situation concrète.

L'exemple que je vais évoquer m'a semblé particulièrement heuristique pour le propos des journées d'études sur la Lecture des Territoires organisées ici, et ceci sous différents aspects que je vais m'efforcer de mettre en évidence.

Il s'agit de l'inscription de la ville de Lyon au titre du patrimoine mondial par l'Unesco.

Je vais parler de l'aménagement d'une ville pour montrer comment, en tant que sociologue, je la décris comme territoire. Et c'est d'un aménagement très particulier dont je parlerai puisqu'il s'appuie essentiellement sur l'histoire sociale pour reconstruire, au travers des préoccupations sociales d'aujourd'hui (surtout économiques d'ailleurs), un territoire marqué par des indicateurs patrimoniaux, qui servira d'image et de vecteur de communication à la politique municipale. La perspective est on ne peut plus pluridisciplinaire et illustre déjà à elle seule la pertinence d'une lecture croisée de la notion de territoire.

Mais ce qui a retenu mon attention, c'est l'invisibilité du territoire proposé qui pourtant est parfaitement spatialisé et cartographié, d'une part, et sa longévité historique, d'autre part.

Une pratique technique de zonage menée par un très petit nombre de personnes a réactivé, produit, renouvelé un espace oublié, un territoire inconscient qui est maintenant à la source d'une réappropriation sociale qui devrait en faire pleinement un territoire.

Ce cas est suffisamment exemplaire et paradoxal pour illustrer la complexité de la notion qui nous occupe aujourd'hui.

2 L'inscription de Lyon au titre du patrimoine de l'humanité par l'Unesco

Le zonage en général et le zonage patrimonial en particulier constituent rarement des territoires. Plus souvent, l'urbanisme tend à s'appuyer sur une territorialité pré-existante voire à la souligner. Mais souvent également, le zonage patrimonial sert essentiellement à des fins techniques, de préservation ou de conservation notamment, qui échappent largement à la perception de ses occupants.

Des Plans d'Occupation des Sols, aux Plans de Sauvegarde et de Mise en valeur, des Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et des Paysages aux zones des Abords de Monuments Historiques, des sites classés pour en venir à de futures Aires de Sensibilité Architecturale, la palette réglementaire française est riche qui élabore par le haut (experts et politiques) la préservation et la mise en valeur de territoires culturels, reflets des activités humaines. Le plus souvent, pour ne pas dire toujours, cette réglementation est négociée, imposée, mise en œuvre sans que les

lieux protégés ne soient perçus comme des lieux vécus à travers quelques systèmes de valeurs homogènes par leurs occupants. Habiter une ZPPAUP ou même un Secteur Sauvegardé n'a souvent pas d'autres significations que celles des contraintes réglementaires qui y sont attachées. Et il me semble très évident que le zonage, en tant que tel, ne recouvre nullement, ou en tout cas très partiellement, la notion de territoire. Il peut recouvrir un territoire, il en est rarement un.

Par contre, est apparu depuis quelques années un instrument de la promotion de la qualité patrimoniale qui semble être perçu différemment : c'est celui de l'inscription sur la liste du patrimoine mondial. D'abord il faut préciser qu'il ne s'agit nullement d'un zonage de gestion. Il n'apporte aucune contrainte réglementaire. Et curieusement il est revendiqué et fêté, là où il existe. Et dans le cas de Lyon, il se trouve de surcroît qu'il fait réémerger des réalité territoriales enfouies.

Je me suis donc attachée à analyser comment se constitue une référence territoriale, en apparence nouvelle ; puis comment ce travail superpose des éléments sémantiques issus de perspectives très contrastées. Dans un second temps, je m'efforcerai d'éclairer la question de la reconnaissance du territoire dans son rapport à sa production, puis j'évoquerai les évolutions idéologiques conjoncturelles porteuses de pratiques d'expertise puis de vécus sociaux des territoires pour montrer comment c'est dans ces significations que se place la lecture sociologique des territoires.

Quelques mots pour situer le propos :

L'inscription d'un site au titre du patrimoine mondial par l'Unesco est un label qui marque la reconnaissance du caractère universel exceptionnel d'un lieu par les autorités culturelles internationales.

Les orientations des choix des sites inscrits ont évolué de façon très sensible depuis 1972, date d'apparition de cette reconnaissance. Initialement, l'Unesco a voulu distinguer les réalisations humaines exceptionnelles, devant témoigner des cultures humaines. Ainsi, ce sont essentiellement des monuments, des objets architecturaux, indiscutablement exceptionnels qui ont été inscrits, comme le Mont Saint Michel ou la pyramide de Chéops. Assez rapidement, et en grande partie, sous l'influence de l'Amérique du Nord, des sites géographiques remarquables ont été inscrits comme le Grand Canyon du Colorado, les chutes du Niagara ou le Mont Fudji. Puis, à partir de la fin des années 80, à ces notions de monuments et de sites géographiques, s'est substituée la notion de site historique. En regardant cela d'un peu près, on voit que cette terminologie fait passer de l'idée de lieu spécifique marqueur du génie humain à celle d'espace géographique spécifique puis à celle de territoire marqué par la continuité historique. L'Unesco a alors commencé à inscrire des ensembles monumentaux (les temples d'Angkor, par exemple), puis des ensembles urbains. C'est dans les années 90 qu'ont été inscrits des ensembles urbains exceptionnels comme les villes italiennes par exemple. Enfin, dans la seconde moitié des années 90, cette notion de site historique a connu une évolution (notamment sous l'influence des politiques des pays d'Asie) qui l'a faite passer de la notion de sites comprenant une monumentalité exceptionnelle et témoignant d'une unité forte à celle de site exprimant d'une façon spécifique et remarquable le génie humain. Ainsi ont

commencé à être inscrits des sites dont la monumentalité ne faisait plus figure d'exception mais dont la nature exprimait la richesse ou la cohérence exceptionnelle d'activités humaines. Porto fut probablement la première inscription reflétant cette évolution.

Insensiblement, et sous des pressions complexes dans lesquelles les choix de la politique internationale et les pressions des lobbyings régionaux se joignirent aux changements des modes d'analyse des experts, on est passé d'une conception de l'unicité du monument ou du lieu, à la valorisation de l'exceptionnalité historique puis à celle de la reconnaissance d'activités humaines sociales. On pourrait presque dire, pour résumer ce propos, qu'on est passé de l'histoire de l'art, à la géographie, puis à l'histoire avant d'en venir à la sociologie.

Dans le temps de ces changements politico-conceptuels, on est aussi passé de la notion de patrimoine mondial à celle de patrimoine de l'humanité.

Au caractère géocentré, et quelque peu naturaliste, du premier terme s'oppose le caractère anthropocentré et philosophique du second. Mais la confusion terminologique est encore grande et l'on trouvera une expression comme « patrimoine mondial de l'humanité » fréquemment utilisée, probablement parce qu'elle est médiatiquement porteuse, alors qu'elle est quelque peu redondante.

Ici, déjà, et c'est la raison pour laquelle je rappelle ces évolutions, on voit que ce qui est en question, c'est la coordination des sens sédimentés sous-jacents à la notion de territoire.

L'exemple de l'inscription de Lyon au titre du patrimoine de l'humanité

C'est dans le contexte spécifique de la fin des années 90 que se situe la candidature de Lyon à l'inscription sur la liste du patrimoine de l'humanité.

Il faut rappeler que le rapport de la ville de Lyon à son patrimoine est très lié aux évolutions sociales de la France. Dans la période qui a suivi la deuxième guerre mondiale, le souci de reconstruction, de modernité et de renouvellement a généré des politiques urbanistiques qui ont privilégié la construction de quartiers nouveaux aux normes de salubrité et d'hygiène qu'on estimait indispensables. Les quartiers anciens, devenus souvent taudiesques, en tout cas insalubres et dégradés, étaient alors détruits au nom du progrès social.

Pour ce qui est de Lyon, on peut dire que dès la fin du XIX^{ème} siècle des intellectuels tentèrent d'attirer l'attention sur l'importance du site urbain du Vieux Lyon mais sans grand succès puisque c'est de 1869 à 1876 que furent détruits en partie les quartiers Saint Paul pour l'installation de la ligne de chemin de fer et ceux de la Martinière et de Grolée. Néanmoins en 1898 fut mise en place, par le maire Gailleton, la Commission du Vieux Lyon pour « sélectionner les témoins architecturaux de qualité et procéder aux destructions avec discernement »⁵. Le très long mandat d'Edouard Herriot vit s'affronter à Lyon les tenants d'une préservation des quartiers anciens avec des projets de réaménagements fort éloignés de ceux que nous connaissons aujourd'hui mais qui néanmoins défendaient l'intérêt patrimonial de la ville et ceux de la modernisation et du développement industriel. Les curetages des quartiers insalubres qui devaient néanmoins préserver les façades et la structure

⁵ Collectif, *Vieux Lyon 30 ans de secteur sauvegardé*, Lyon, 1995, p.27.

du Vieux Lyon s'opposaient à la démolition et à la reconstruction du quartier. La guerre mit fin à ces projets. Dans la seconde moitié du XX^{ème} siècle, lorsque Louis Pradel succéda à E. Herriot (1957), les quartiers anciens de Lyon étaient miséreux et mal famés et il semblait de l'intérêt public de les détruire. C'est ce qui fut entrepris pour le quartier de la rue Mercière et ce qui fut projeté pour les quartiers historiques Saint Georges, Saint Jean et Saint Paul.

Ces sites urbains furent sauvés par l'action dynamique de l'association « Renaissance du Vieux Lyon » qui sut s'appuyer sur la vie populaire, sur les médias et sur les politiques en oeuvrant au recensement, à la préservation et à la restauration de ces quartiers. L'immense travail de cette association connut un premier grand succès institutionnel avec la mise en place par André Malraux du premier Secteur Sauvegardé de France par arrêté interministériel du 12 mai 1964. Les actions et les activités de « Renaissance du Vieux Lyon » se développèrent dans les décennies qui suivirent et connurent des succès et des revers souvent liés aux politiques urbaines menées par la municipalité mais aussi aux conceptions de la préservation du patrimoine qui ne furent pas plus constantes en France qu'elles ne l'ont été au niveau de l'Unesco. Quoiqu'il en soit, elles permirent que soient réhabilités les quartiers du bord de Saône et portèrent les outils urbanistiques de cette politique, en particulier le Plan de Sauvegarde et de mise en valeur du Vieux Lyon, publié le 4 août 1981 qui est un outil réglementaire très prégnant pour la gestion urbanistique des quartiers historiques.

Ce trop bref rappel historique⁶ devrait permettre d'appréhender la situation à la fin du XX^{ème} siècle. Lyon a connu un développement économique et urbanistique très important à l'Est du Rhône, dont le secteur de la Part-Dieu est le symbole, mais aussi une industrialisation très forte dans sa partie Sud et dans toute la périphérie de la ville. La ville a gardé un ensemble architectural et urbain ancien, essentiellement dans les quartiers qui bordent la Saône. Quant au centre du commerce et de la vie publique, il s'étale sur la presqu'île formé par le confluent du Rhône et de la Saône entre la Mairie de Lyon et la gare de Perrache (carte 1).

C'est à l'initiative de « Renaissance du Vieux Lyon » qu'en 1997 l'idée se fait jour de présenter un dossier à l'Unesco pour une inscription au titre du patrimoine mondial. Cette reconnaissance étant liée au caractère historique ou géographique exceptionnel d'un lieu, les promoteurs de l'idée la conçoivent comme devant s'appliquer aux quartiers du Secteur Sauvegardé du Vieux Lyon, comprenant les quartiers Saint Georges, Saint Jean et Saint Paul, en très grande partie et recouvrant globalement le 5^{ème} arrondissement de Lyon. La Mairie de Lyon s'intéresse au projet et un très petit groupe de réflexion se met en place et tente d'analyser les critères retenus par l'Unesco et leur applicabilité à la situation lyonnaise.

Assez rapidement, le caractère trop peu exceptionnel de ce patrimoine, néanmoins remarquable, apparaît et semble ne pas permettre d'aboutissement positif du dossier.

En effet, l'Unesco, à travers son groupe d'expertise l'Icomos, reçoit de tous les pays des dossiers très nombreux et tente d'appliquer une politique sévère d'attribution de sa reconnaissance. Dans la seconde moitié des années 90, on a laissé les logiques de la monumentalité pour entrer dans celles des sites urbains, des lieux d'activités humaines remarquables mais on tient, pour des raisons évidentes, au caractère exceptionnel, unique de ce qu'on retiendra pour illustrer la richesse de

⁶ Voir Collectif 1946-1996 *50ans Renaissance du Vieux Lyon*, Lyon, 1996.

l'humanité. Par ailleurs, la question de la matérialité présente des sites et celle de la délimitation précise de la zone concernée ressortent très fortement des jugements des experts de l'Icomos.

Lyon présente certes un intéressant ensemble d'architecture civile Renaissance mais bien d'autres cités européennes ont des richesses plus exceptionnelles. Une première rencontre d'experts propose d'intégrer au Vieux Lyon, la colline de Fourvière qui le domine et qui porte les vestiges antiques les plus nombreux de Lyon. Là encore pourtant la continuité de vie, quoique intéressante, n'est pas exceptionnelle. Les vestiges antiques de Lyon sont très dégradés, l'architecture médiévale et Renaissance a été fortement restaurée voire remaniée. Lyon mesure d'une certaine façon les erreurs de ses choix antérieurs qui n'ont pas privilégié la préservation des lieux uniques. On réfléchit alors à ce qui a fait l'unicité de la ville : Lyon a été l'un des sites des premières christianisations et les martyrs chrétiens ont laissé leur souvenir dans la ville. Cependant, la trace matérielle de ces événements n'est pas dans l'espace pressenti puisque c'est dans l'amphithéâtre des pentes de la Croix-Rousse que se déroula le supplice de Blandine. La soie fit la richesse spécifique de Lyon mais la ville n'a pas su garder la mémoire matérielle de sa tradition. La Condition des Soies, site exceptionnel et unique en France, qui réunissait l'ensemble des outils de la production a été démantelé et fortement endommagé par une réutilisation peu pertinente au début des années 80. Le projet semble s'enliser.

C'est une rencontre aléatoire qui mettra D.Repellin, Architecte en Chef des Monuments Historiques, sur la piste de la proposition qui sera retenue.

Consultant, à Madrid, un atlas du XIX^{ème} siècle sur les villes européennes, il voit que Lyon y est représenté avec pour spécificité la constance de son territoire. Il redécouvre alors que Lyon s'est toujours situé à l'intérieur des mêmes limites : ses fortifications, et cela sur pratiquement un millénaire, du milieu du X^{ème} siècle au milieu du XIX^{ème} siècle.

Comment se présentent ces limites (carte 2) ? A l'Est, le Rhône est une barrière infranchissable, le confluent avec la Saône ferme naturellement le côté Sud. Au niveau du confluent donc, la fortification remonte sur la rive droite de la Saône jusqu'au faite de la colline de Fourvière qu'elle suit pour assurer la surveillance. La fortification s'installe au Nord à l'endroit où la Saône est la moins large et remonte sur la colline de la Croix-Rousse jusqu'à son faite pour les mêmes raisons qu'à Fourvière avant de redescendre jusqu'au Rhône. La ville de Lyon s'installe pour des siècles sur un espace naturel qu'elle n'occupera pas toujours de la même façon, soit pour des raisons techniques, soit pour des raisons sociales.

Tous les plans scénographiques anciens de Lyon présentent ce territoire qui paradoxalement semble aujourd'hui oublié. Dans les murs de cette ville, une histoire spécifique se déroule qui fait glisser le centre de la ville de l'Ouest vers l'Est.

A l'Ouest, le centre de la ville romaine se situe sur la colline de Fourvière. Au Moyen-Âge le centre est au pied de la colline, au bord de la Saône (c'est le Vieux Lyon actuel). A la période classique, lorsque les techniques permettent d'assécher les marais, c'est sur la presqu'île, entre Saône et Rhône que se situe le centre de Lyon. Au XIX^{ème} siècle, lorsqu'il devient possible de franchir le Rhône, la Préfecture

s'installe sur la rive gauche du fleuve. Au XXème siècle, le quartier des affaires s'installe à l'Est du Rhône.

Des premiers siècles de notre ère jusqu'au début du XXème siècle, Lyon gère le même territoire et cette ville bourgeoise le gère d'une façon constante sans éclat, sans faste, d'une façon rigoureuse et sobre. De fait, en suivant le fil de l'urbanisation lyonnaise *intra muros*, on trouve la quasi totalité des styles architecturaux des diverses époques, avec l'essentiel de leurs caractéristiques sous des formes que D.Repellin qualifie de « styles digérés ». Pas de faste, pas de modes, pas d'éclats : une bonne représentation raisonnable et cohérente qui permet une gestion bourgeoise de la ville. C'est l'esprit de Lyon. Les immeubles n'accueillent pas une aristocratie brillante (il n'y a pas d'hôtels particuliers dans la ville) mais une bourgeoisie qui rentabilise son bien. Dès la période médiévale, les immeubles atteignent une hauteur de plusieurs étages parce que ce sont des immeubles de rapport dont les rez-de-chaussée sont occupés par des commerces. Mais cette hauteur est aussi celle des immeubles classiques de la presqu'île, comme elle est celle des immeubles quasi industriels des pentes de la Croix-Rousse. Lyon travaille, gère, s'installe continuellement sur plusieurs siècles au même endroit, se contentant de déplacer dans un espace très circonscrit sa centralité.

Voilà la spécificité lyonnaise, son unicité, son témoignage particulier et exceptionnel à l'histoire de l'humanité : la proposition d'inscription se dessine. Un espace construit par l'interaction d'une réalité géographique physique et d'une activité humaine homogène, constante, produit un territoire urbain.

L'histoire pourrait s'arrêter là et cela illustrerait déjà de façon intéressante la dualité entre espace naturel et appropriation sociale de cet espace pour former ce que j'accepterai de nommer « territoire ».

Mais, l'exemple est plus riche.

Lorsque D.Repellin livre ces analyses au groupe de réflexion constitué, il se heurte très rudement à une opposition énergique. Le XXème siècle a oublié le territoire de la ville *intra muros*. Dans ce site historique, il y a maintenant trois arrondissements, une bonne dizaine de quartiers, des implantations sociales très différenciées : bref, les lyonnais ne se sentent pas de ce Lyon-là. Ce territoire historique, intellectuellement si évident, n'est pas vécu comme tel par ses habitants : est-ce donc un territoire ?

L'expertise de l'Icomos soutient pourtant le projet et les membres du comité de réflexion finissent par s'y soumettre. Ce sera le projet présenté : la ville *intra muros*, à la réelle délimitation historique qui suit les fortifications anciennes maintenant pratiquement partout détruites et donc invisibles dans l'espace, protégée par une zone tampon qui inclut son extension sur la berge Est du Rhône⁷, la ville gérée bourgeoisement à l'architecture et à l'urbanisme calmes et d'esprit homogène. L'universalité inscrite de Lyon en décembre 1998, c'est d'une certaine façon l'esprit d'une communauté historique occupant le même espace naturel sur deux millénaires.

Où cette histoire devient tout à fait intéressante pour notre réflexion sur les territoires, c'est qu'on est en présence d'une redécouverte d'un territoire oublié qui

⁷ Voir annexe 1.

cependant est assez signifiant pour séduire des experts sans être intériorisé par ses occupants.

L'épilogue est instructif. Alors que la municipalité lyonnaise avait assez peu investi dans le projet, elle prend conscience de l'intérêt économique, notamment *via* le tourisme, de son inscription sur la liste du patrimoine de l'humanité et va s'en emparer en 1999 jusqu'à voter un budget propre de promotion sur le thème et à créer un poste de chargé de mission pour développer la promotion, les retombées économiques, l'appropriation du label international. Cette mission est transversale entre les services municipaux, sa vocation est d'appropriation du site inscrit aussi bien par les gestionnaires que par la population. Elle est de formation des habitants, de développement économique, de préservation et de mise en valeur du site.

Les choses se passent comme s'il était indispensable de faire exister un territoire qui doit attirer la richesse et représenter la ville.

Un effort très important est consenti pour parler du site historique de Lyon à ses habitants et tout particulièrement à travers la vie associative. Et l'on voit aujourd'hui cette chose étonnante : une revendication de la rue qui s'appuie sur ce territoire qu'elle ignorait hier encore et qu'une partie importante de la population ne voit pas.

Ainsi, des affichettes d'associations de défense des quartiers fleurissent partout pour s'élever contre le stationnement intempestif des voitures sur les trottoirs : « est-ce tolérable dans un site qui est patrimoine mondial ? », tout comme d'autres se demandent si l'on peut tolérer encore longtemps les déjections canines si contraires à la dignité internationale du site.

Le centre de Lyon se met à savoir qu'il est un territoire historiquement et géographiquement délimité. Et de plus, ce centre se présente comme un moteur du développement régional dans son ensemble, ramenant d'une certaine façon toute la zone urbaine, voire même économique, à l'image de la pérennité historique élue par les instances culturelles internationales.

L'inscription par l'Unesco du Lyon historique *intra muros* sur la liste du patrimoine mondial a révélé un territoire oublié, un territoire fait de l'interaction d'un espace et d'activités humaines homogènes, quelque chose comme un ex-territoire, comme un territoire latent dans les consciences. Et ce faisant, elle a produit une réactivation de la territorialisation : c'est encore le souci de gestion patrimoniale qui entraîne la municipalité à investir un label utile et qui refait émerger **un** territoire là où le XXème siècle avait éparpillé la conscience locale en un éclatement de groupes sociaux qui ne conscientisaient plus cet espace comme unitaire.

3 La reconnaissance du territoire dans son rapport à sa production

A partir du même exemple, je voudrais mettre l'accent sur la question de la reconnaissance du territoire dans son rapport à sa production avant d'évoquer la lecture sociologique des territoires que j'en fais.

Le cas de Lyon est spécifique : un espace (le confluent et ses collines), une histoire longue (deux millénaires d'implantation humaine), des activités sociales relativement homogènes (une gestion urbaine, économique et politique), une

identification sociale (être lyonnais), des marqueurs sociaux de l'espace (des ensembles monumentaux reconnus) pourraient faire de ce cas un territoire. Et pourtant, c'est un territoire oublié, redécouvert et réinvesti.

C'est un territoire socialement construit qui disparaît comme tel de la conscience de ses occupants : ce n'est donc plus un territoire. C'est une volonté d'experts qui le fait ressurgir. Quelques personnes (experts et politiques) ont porté par un moyen nouveau (la reconnaissance culturelle internationale, une labellisation, même pas une réglementation), la renaissance de l'unité d'un site à travers des objectifs communs de développements culturels, économiques et sociaux.

Comment cette expérience en éprouvette peut-elle créer une alchimie sociale qui fasse reprendre par un collectif informel le sens identitaire d'un territoire ?

C'est à mon sens l'interrogation sociologique essentielle que porte cette lecture de territoire.

La réponse renvoie à la lecture des évolutions idéologiques. Des objectifs partagés (mieux vivre, travailler, avoir des loisirs, être valorisé, etc.) construisent une politique exprimée localement qui mobilise un collectif social assez vaste ou puissant pour qu'en utilisant les moyens d'information à sa disposition, il entraîne une partie conséquente de l'ensemble social concerné. Mais cela suppose aussi une légitimité, non seulement des gestionnaires de la cité, mais aussi des experts et surtout de l'instance internationale qui délivre le viatique.

La légitimité des experts a une incontestable efficacité administrative alors qu'elle est pratiquement toujours vaine pour construire un consensus social. Les zonages qu'ils soient urbanistiques ou plus spécifiquement de protection patrimoniale n'ont jamais produit de territoires dans la conscience de leurs occupants. Tout au contraire, malgré leur rôle essentiel dans la gestion de l'espace, ils n'existent qu'à travers les contraintes qu'on suppose qu'ils produisent. Ils ne sont que des abstractions réglementaires aux yeux du public.

Pourquoi le cas est-il différent dans l'exemple que nous avons considéré ?

Probablement parce que les instances en présence sont des expressions du politique qui disent un projet idéologique admis et qui fédèrent des activités sociales (de soutien ou d'opposition, mais cela n'importe pas) en les situant localement. C'est la reconnaissance sociale de son ou de ses significations qui crée le territoire. Ce n'est donc pas seulement l'espace, ni même d'ailleurs nécessairement l'espace. Ce n'est pas non plus le temps long sinon à travers l'élaboration des cultures. C'est plutôt la reconnaissance de la surface sociale d'activités humaines finalisées. C'est assez volontiers ce que je reconnaîtrais comme territoire parce que ça admet des espaces, mais aussi des réseaux, parce que ça se construit, mais parfois implicitement, et surtout parce que ça n'existe qu'à travers l'activité sociale.

En conclusion, je dirai donc que ce qui me semble essentiel comme sociologue pour reconnaître un territoire, c'est peut-être d'abord l'utilisation identitaire qu'en ont ses occupants mais cette nécessaire activité sociale localisée peut être de nature très diverse. Elle peut avoir été, elle peut se préparer à être. Le territoire peut être produit ou redécouvert par quelques-uns mais il faut encore qu'il soit réinvesti par ceux qui l'occupent. Lorsque la référence à la réalité géographique qu'il recouvre fait sens, comme c'est le cas pour Lyon, il est possible que cela porte une réappropriation

sociale mais il me semble clair que chaque occupant d'un territoire n'a pas la même conscience de sa réalité sans que cela n'altère fondamentalement l'existence territoriale. Je dirais assez volontiers que la réalité territoriale est d'abord collective, d'abord sociale, qu'en tant que telle elle peut être ancienne tout comme elle peut être récente. C'est une réalité du même ordre que les évolutions idéologiques, à la fois nécessairement partagée et pourtant souvent ignorée.

Deux cartes qui ne sont pas numérisées sont jointes. Les légendes en sont :

Carte 1 Le site historique de Lyon

limite du site historique de Lyon

Guide de la ville de Lyon mars 1999

Carte 2 Le site historique de Lyon

Remparts de la ville de l'an Mil à 1850

Le site historique de Lyon

La zone de protection (tampon)

Le journal de la Renaissance du Vieux Lyon Spécial Unesco mai 1999